

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Maurice, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le quatorzième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq à compter de dix-neuf heures et à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire : Gérard Bruneau
Madame et Messieurs les conseillers : Sophie Gagnon
Stéphane Gagnon
Mario Massicotte
Yannick Marchand
Michel Beaumier
Donald Jacob

Monsieur Stéphane Laroche directeur général et greffier-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-07-126

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

- Réflexion
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal du 9 juin 2025
 3. Adoption des chèques et des achats
 4. Questions de l'assemblée
 5. Nomination du maire suppléant
 6. Fin de la probation de monsieur Stéphane Laroche
 7. Appui pour le dossier du 180 rue Courteau – demande CPTAQ
 8. Dérogation mineure au 1760, rue Thomas-Caron
 9. Mandat au Directeur général pour l'embauche de personnel électoral
 10. Rémunération de personnel électoral
 11. Soumission #35 370 pour l'achat de caméra de surveillance pour le presbytère et les alentours
 12. Autorisation d'une présentation d'une demande d'aide financière au PAVL pour ponceau Ste-Marguerite
 13. Amendement de la résolution 2025-02-40 donnant l'autorisation de collecte de données par la FQM
 14. Demande de don pour un ordinateur de la société d'histoire
 15. Demande de don de la société d'horticulture des Chenaux
 16. Achat des calendriers historiques 2026
 17. Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2025
 18. Résolution de félicitations au comité de la Fête nationale pour l'activité du 24 juin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption du procès-verbal du 9 juin 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire;

En conséquence :

2025-07-127

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 9 juin 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption des chèques et des achats

2025-07-128

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des dépenses suivantes et avise les membres du conseil qu'il a les crédits disponibles pour payer lesdites dépenses jusqu'à un montant de 980 213.42 \$;

Liste des comptes à payer :	399 159.19 \$
Liste des salaires nets :	64 448.03 \$
Liste des comptes payés :	516 606.20 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Questions de l'assemblée

1. **Est-ce que vous comptez effectuer des démarches concernant les débris au lac Thibeau?** Nous n'étions pas au courant cependant, le lendemain matin nous avons effectué une inspection et envoyé à qui de droit des avis finaux.
2. **Une question concernant le nivelage du rang St-James.** L'entrepreneur a été appelé la semaine passée et devrait être sur les lieux la semaine prochaine.
3. **Une demande de date concernant une réunion d'information concernant le référendum sur les éoliennes a été émise.** Il n'y a pas encore de date fixée pour une rencontre.
- 4.

Nomination du maire suppléant

2025-07-129

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Sophie Gagnon soit nommée mairesse suppléante pour une période de 4 mois en remplacement de monsieur Yannick Marchand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fin de la probation de monsieur Stéphane Laroche

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a embauché monsieur Stéphane Laroche comme directeur général le 6 janvier 2025 avec une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de la municipalité concernant ce poste sont satisfaites;

En conséquence:

2025-07-130

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal confirme la fin de la probation du directeur général monsieur Stéphane Laroche et déclare qu'il remplit les exigences reliées à ce poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Appui pour le dossier du 180 rue Courteau – demande CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 994 025 désire procéder à la démolition d'une résidence unifamiliale et y construire un nouveau bâtiment à usage commercial et qu'il doit faire une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre un usage autre qu'agricole ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est un îlot déstructuré ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage commercial est permis dans la zone 325- RU;

En conséquence :

2025-07-131

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal appuie la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lot 3 994 025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Dérogation mineure au 1760, rue Thomas-Caron

CONSIDÉRANT QUE Le propriétaire du 1760, rue Thomas-Caron fait une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal avec une marge latérale de 1.0 mètre.

CONSIDÉRANT QUE La grille de spécifications de la zone 109-R du règlement de zonage 2009-489 fixe la marge latérale pour un garage attenant au bâtiment principal à 2.0 mètres.

CONSIDÉRANT QUE Le propriétaire de la maison voisine a transmis une note à l'effet qu'il ne s'opposait pas au projet.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont favorables à l'acceptation de la demande.

En conséquence :

2025-07-132

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal appuie la demande de dérogation mineure

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Mandat au Directeur général pour l'embauche de personnel électoral

CONSIDÉRANT QU'UN référendum ainsi que des élections auront lieu cet automne soit le 14 septembre et le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura besoin de personnel de soutien lors de ces deux événements;

CONSIDÉRANT QU'une formation pour les nouveaux employés électoraux sera nécessaire au courant du mois d'août avant le référendum du 14 septembre;

CONSIDÉRANT QU'un minimum de 6 personnes sera nécessaire soit 2 scrutateurs, 2 secrétaires de bureau, 1 PRIMO ainsi qu'un membre de révision;

CONSIDÉRANT QU'un personnel ayant de l'expérience sera nécessaire pour soutenir le bon déroulement des opérations électorales;

CONSIDÉRANT QUE ce personnel devra être patient, faire preuve d'impartialité en tout temps et en toutes circonstances, faire preuve de politesse, de courtoisie, de jugement et de tact;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de ce personnel sera d'une durée limitée aux besoins des élections;

CONSIDÉRANT QUE le salaire offert est décrit à la résolution 2025-07- 134

En conséquence:

2025-07-133

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal mandate le Directeur général, greffier et trésorier pour la préparation des embauches, la formation ainsi que pour les documents contractuels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rémunération de personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit modifier la résolution numéro 2013-09-221 concernant la rémunération du personnel électoral et de référendum;

En conséquence:

2025-07-134

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par mon- sieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte de modifier la rémunération du personnel électoral selon les données suivantes :

1. Président d'élection 2 500.00\$
2. Secrétaire d'élection 1 875.00\$
3. Scrutateur 20.13\$/ hre
4. Secrétaire bureau de vote 19.32\$/hre
5. PRIMO 20.13\$/hre
6. Commission de révision 22.54\$/hre
7. Table de vérification 16.10\$/hre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Soumission # 35 370 achat de caméras de surveillance pour le presbytère et les alentours

2025-07-135

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte de faire l'achat de caméras de surveillance à la compagnie Technic Alarme au coût prévisionnel de 4869.06\$ taxes incluses pour la salle municipale ainsi que l'ancien presbytère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Autorisation d'une présentation d'une demande d'aide financière au PAVL pour ponceau Sainte-Marguerite

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris con- naissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Stéphane Laroche, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence :

2025-07-136

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par mon- sieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Maurice autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non- respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le Directeur général et greffier-trésorier Monsieur Stéphane Laroche est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Amendement de la résolution 2025-02-40 donnant l'autorisation de collecte de données par la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse de Saint-Maurice a adopté la résolution 2025-02-40 le 10 février 2025 confirmant son intention de participer au programme Éco Énergie 360;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une autorisation de collecte de données par la Paroisse est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'analyse et de la collecte des données ;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse de Saint-Maurice désire toujours manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

2025-07-137

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la résolution 2025-02-40 est modifiée afin qu'il y soit également résolu que la Paroisse de Saint-Maurice autorise la direction générale à :

- Signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- Effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Demande de don pour un ordinateur de la société d'histoire

CONSIDÉRANT QUE le dégât d'eau s'est produit au sous-sol du centre administratif de la municipalité

2025-07-138

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal verse un montant de 2920 \$ comme don à la Société d'histoire de St-Maurice pour le remplacement d'un ordinateur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande de don de la société d'horticulture des Chenaux

2025-07-139

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE le conseil municipal verse un montant de 100 \$ comme don à la Société d'horticulture des Chenaux ainsi que 2 fois la gratuité de la salle communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Achat des calendriers historiques 2026

2025-07-140

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT QU'une sollicitation d'achat de calendrier a été demandé par Appartenance Mauricie de la société d'histoire régionale et qu'il y aura mention du logo de la municipalité dans une page à l'intérieur du calendrier.

QUE le conseil municipal procède à l'achat de 25 calendriers 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose pour consultation les états comparatifs au 30 juin 2025.

Résolution de félicitations au comité de la Fête nationale pour l'activité du 24 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE la fête s'est déroulée avec succès et avec une foule record;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement a eu lieu sans anicroche majeure;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été respecté;

CONSIDÉRANT QUE la fête était régionale avec tout le rayonnement que cela implique;

2025-07-141

Il est résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE le conseil municipal félicite toute l'organisation pour le grand succès de la fête Saint-Jean-Baptiste de 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Levée de l'assemblée

2025-07-142

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité :

QUE ladite séance soit close.

La signature apposée au bas du procès-verbal vaut pour chacune des résolutions.

Gérard Bruneau, maire

Stéphane Laroche, directeur général
et greffier-trésorier